

REGLEMENT

Sortie Moto ASCEE 62

Respect du code de la route :

- la route n'est pas un circuit.
- Roulage dans le respect mutuel des autres usagers.
- Aucun esprit de compétition, d'autant que chaque participant dispose de machine aux performances différentes et d'une expérience qui lui est propre en moto.
- Pas de mise en danger d'autrui.

Solidarité entre participant

Attendre les plus lents et accompagner moins expérimentés.

En cas de partage du groupe pour une raison ou pour une autre, Il y aura une attente aux intersections ou aux points de rendez-vous prévus.

Sécurité

Respect des consignes annoncées avant le départ.

Nous roulons en quinconce, interdiction de rouler de front.

Nous respectons les distances de sécurité.

Interdiction de se dépasser et encore moins de doubler l'organisateur et de ne pas attendre le groupe/organisateur au point de passage prévu.

Nous effectuons les dépassements dans l'ordre de roulage les uns après les autres.

Nous roulons avec un équipement approprié à la conduite d'une moto et conforme à la réglementation en vigueur (Casque et gant homologué).

Chaque motard est assuré et son permis de conduire est en cours de validité La moto doit être en bon état.

Obligation de suivre les consignes données par les personnes qui encadrent la sortie moto.

Exclusion sans préavis en cas de non respect des règles élémentaires de sécurité et du présent règlement.

Image du Motard

Interdiction de :

Faire rapter le moteur en ville/village.

Klaxonner en ville/village sans urgence immédiate.

Laisser ses ordures (pique-nique etc...) dans la nature : chacun doit être responsable.

Doubler un véhicule en virage.

Tout ce qui peut nuire au bon déroulement de la balade et/ou à l'image des motards

Gêner la circulation en attendant le groupe : les arrêts se feront dans le respect du code de la route.

Signature Pilote : Lu et approuvé